



Séance extraordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le samedi 2 octobre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

Sont absents, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr et le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance extraordinaire du conseil, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que la MRC respecte les directives gouvernementales d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire) et du CA. Celles-ci sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

CA 21-10-02-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 42.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 21-10-02-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **DÉSAPPROBATION DU RÈGLEMENT 232 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE 3^E GÉNÉRATION (SADR3) AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par sa résolution numéro CE21-157 a désapprouvé le Règlement 232 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il est de la prétention de la MRC de Vaudreuil-Soulanges que ledit schéma est conforme et que la CMM a outrepassé ses pouvoirs en matière d'application de la conformité pour les éléments retenus à sa résolution numéro CE21-157;

POUR CES MOTIFS,



CA 21-10-02-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

de contester la désapprobation du Règlement 232 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la résolution CE21-157 de la CMM devant la Commission municipale du Québec;

de nommer et mandater tous les professionnels nécessaires à la contestation pour préparer l'ensemble des documents techniques et juridiques et d'en autoriser les dépenses.

Proposition adoptée.

5. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 21-10-02-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 47.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier